

## SELECTION D'ENTREE EN INSTITUT DE FORMATION D'AUXILIAIRES DE PUERICULTURE POUR LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2023

- **Arrêté du 7 avril 2020** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaires de puériculture.
- **Arrêté du 12 avril 2021** portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture
- **Arrêté du 10 juin 2021** relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture

|  |   |
|--|---|
| <b>ADRESSE DE L'INSTITUT DE FORMATION</b>            | <p><b>Institut de Formation IFSI IFAS IFAP</b><br/>Centre Hospitalier Intercommunal Robert Ballanger<br/>93602 Aulnay Sous-bois Cedex.<br/>Téléphone secrétariat : 01 49 36 71 10<br/>Courriel : <a href="mailto:rb.secret.ifsifasifap@ght-gpne.fr">rb.secret.ifsifasifap@ght-gpne.fr</a><br/>Site : <a href="http://www.ght-gpne.fr">www.ght-gpne.fr</a></p>   |
| <b>DOSSIER DISPONIBLE</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>- A partir du 27/03/2023 téléchargeable sur le site : <a href="http://www.ght-gpne.fr">www.ght-gpne.fr</a><br/>Onglet « se former » <a href="https://www.ght-gpne.fr/se-former/nos-ecoles/ifsifasifap-robert-ballanger/nos-instituts/nos-actualites-et-evenements/">https://www.ght-gpne.fr/se-former/nos-ecoles/ifsifasifap-robert-ballanger/nos-instituts/nos-actualites-et-evenements/</a></li> </ul> |
| <b>PERIODE D'INSCRIPTION</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du <b>lundi 27 mars 2023 au samedi 10 juin 2023</b> par voie postale, cachet de la poste faisant foi</li> <li>- <b>Pas de dépôt du dossier sur place.</b></li> </ul>   |
| <b>COMMUNICATION DES RESULTATS D'ADMISSION</b>       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Le lundi 3 juillet 2023 à 14h.</b></li> <li>- Par publication sur le site <a href="http://www.ght-gpne.fr">www.ght-gpne.fr</a> (cf. lien ci-dessus)</li> <li>- Par affichage à l'Institut de Formation.</li> <li>- <b>Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.</b></li> </ul>   |
| <b>VALIDATION DE L'INSCRIPTION PAR LES CANDIDATS</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jusqu'au mercredi 12 juillet 2023 à 16h</b> par courrier électronique : <a href="mailto:rb.secret.ifsifasifap@ght-gpne.fr">rb.secret.ifsifasifap@ght-gpne.fr</a></li> </ul>   |
| <b>INSCRIPTION EN FORMATION</b>                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Jusqu'au jeudi 13 juillet 2023 à 16h</b></li> <li>- Sur rendez-vous auprès de Madame Cathy DACRUZ : 01.49.36.71.10</li> </ul>   |
| <b>RENTREE SCOLAIRE</b>                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Rentrée scolaire le lundi 28 août 2023 à 10h</b><br/><b>La présence le jour de la rentrée est obligatoire</b></li> </ul>  |
| <b>FINANCEMENT DE LA FORMATION</b>                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Se référer à la page 3 pour la prise en charge financière de la formation.</b></li> </ul>   |

**INFORMATIONS INCLUSION HANDICAP** : Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier de sélection un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Contact : **01.49.36.71.10** : Mme Marie-Noëlle CHERON (poste 5273) ou Mme Léna VOISIN (poste 5596)

E-mail : [rb.ifsifasifap.handicap@ght-gpne.fr](mailto:rb.ifsifasifap.handicap@ght-gpne.fr)

## CONDITIONS D'ACCES

- Sans condition de diplôme.
- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.
- Aptitude physique et psychologique à la fonction d'auxiliaire de puériculture
- Obligation d'immunisation et de vaccination, attestation d'un schéma vaccinal complet valide
- Nombre de places ouvertes à la sélection : **21 dont 2 places** non conventionnées par le Conseil Régional

## MODALITES DE SELECTION 2023

La sélection est effectuée sur la base :

**1) D'un dossier comportant les pièces suivantes qui doivent impérativement être classées dans l'ordre ci-dessous :**

- **Une pièce d'identité ou un titre de séjour valide à l'entrée en formation**
- Une lettre de motivation **manuscrite** ;
- Un curriculum vitae ;
- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.  
**Ce document n'excède pas deux pages** ;
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- **Le cas échéant**, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires, classes de première et terminale uniquement ;
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs), **tout document doit être daté, signé et comporter le cachet de l'employeur** ;
- Une attestation du niveau de langue française égale ou supérieure au niveau B2 ; si le niveau de français à l'écrit ou à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites par le candidat ;
- **Le cas échéant** tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.

**2) D'un entretien oral individuel avec un jury professionnel : appréciation des qualités humaines et relationnelles des candidats.**

## CONNAISSANCES ET APTITUDES ATTENDUES POUR SUIVRE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

| Attendus   | Critères   |
|--|--|
| Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité | Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal                     |
| Qualités humaines et capacités relationnelles  | Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit                |
|  | Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer                               |
|  | Aptitude à collaborer et à travailler en équipe  |
| Aptitudes en matière d'expression écrite, orale  | Maîtrise du français et du langage écrit et oral   |
|  | Pratique des outils numériques   |
| Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique  | Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables |
|  | Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure   |
| Capacités organisationnelles   | Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail   |

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

## CAS PARTICULIER DES AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES (ASHQ) DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

### Accès direct sur décision du directeur de l'institut de formation pour les ASHQ :

- Justifiant d'une ancienneté cumulée **d'au moins un an** en équivalent temps plein dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, en secteur public et privé ;
- Justifiant à la fois du suivi de la formation continue de **70 heures** relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée **d'au moins 6 mois** en équivalent temps plein, dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes, en secteur public et privé.

## FINANCEMENT DE LA FORMATION

La Région Île-de-France **participe aux frais de scolarité** des formations sanitaires et sociales en versant **une subvention aux établissements**. Cette participation, qui dépend du statut et du parcours scolaire et/ou professionnel des étudiants, permet de réduire le coût d'une formation.

### Sont éligibles au financement par le Conseil Régional d'Ile-de France :

- Les jeunes de moins de 26 ans en poursuite d'études sans interruption (y compris ceux ayant un contrat de travail étudiant),
- Les jeunes de moins de 26 ans avec interruption de scolarité de moins de 2 ans avant le démarrage de la formation,
- Les jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation,
- **Les demandeurs d'emploi catégories A et B, inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle emploi,**
- Les bénéficiaires d'un PEC (Parcours Emploi Compétences),
- Les bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active),
- Les passerelles post bac quand les étudiants relèvent des critères d'éligibilité régionaux mentionnés ci-dessus,
- Les apprenants entrant en formation sans diplôme, titre ou certification et inscrits sur un parcours de formation complet en formation aide-soignant, auxiliaire de puériculture ou ambulancier relevant du SPRF (Service Public Régional de Formation) sont éligibles.

**Si vous appartenez à l'une des catégories ci-dessous et que vous ne bénéficiez pas d'une prise en charge de votre employeur ou de tout autre organisme financeur, le coût annuel de votre formation s'élèvera à 7500 euros pour l'année 2023-2023 (autofinancement).**

- Les agents publics (y compris en disponibilité),
- Les salariés du secteur privé,
- Toute personne ayant bénéficié d'une prise en charge partielle par Transitions Pro,
- Les abandons de formation intervenus dans le mois suivant l'entrée en formation,
- Les apprentis,
- Les personnes en validation des acquis de l'expérience (VAE),
- Les médecins et les sages-femmes diplômés à l'étranger.

**En cas de non-éligibilité à la prise en charge des coûts de formation par la Région, le futur étudiant ou élève doit trouver les modalités de financement de son parcours de formation avant de démarrer celui-ci (financement employeur, Pôle emploi, Transitions pro ou autres).**

<https://www.iledefrance.fr/formations-sanitaires-et-sociales-quelles-aides-financieres-et-pour-qui>

La formation d'Auxiliaire de Puériculture est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).

<https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/landing>

## Tout dossier transmis en dehors du délai sera rejeté.

**Transmission par courrier postal** : les pièces doivent être agrafées dans l'ordre demandé.

- La fiche d'inscription, ci-jointe, complétée et signée.
- Une photo d'identité (à coller ou agrafier sur la fiche d'inscription ci-jointe). Cette photo doit être « *tête nue, de face, et sur fond blanc* » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
- Pour les personnes de nationalité française : une photocopie de la **carte d'identité ou du passeport en cours de validité**.
- Pour les personnes de nationalité étrangère : une photocopie du **titre de séjour valide pour l'entrée en formation**.
- Une lettre de motivation **manuscrite**.
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (Cf. tableau page 2). **Ce document n'excède pas deux pages**.
- La copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français.
- La copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale.
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs), tout document doit être daté, signé et comporté le cachet de l'employeur.
- Une attestation du niveau de langue française égale ou supérieure au niveau B2 ; si le niveau de français à l'écrit ou à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites par le candidat.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture.
- Une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, libellée à l'adresse du candidat.
- Pour les demandeurs d'emploi de catégorie A ou B : une **attestation actualisée d'inscription Pôle-Emploi mentionnant la catégorie**.
- Pour les bénéficiaires du RSA : une attestation du versement du RSA.

## INFORMATION IMPORTANTE

### **DOSSIER MEDICAL :**

L'admission définitive est subordonnée à la production, **au plus tard le jour de la rentrée** :

1. D'un certificat médical émanant d'un **médecin agréé** par l'Agence Régionale de Santé (ARS) attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession d'auxiliaire de puériculture ; <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>
2. D'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination.
  - **Vaccinations obligatoires (Article L.3111-4 du code de la santé publique)** :  
Hépatite B – Diphtérie – Tétanos – Poliomyélite.  
Vaccination Covid : attestation de schéma vaccinal complet valide.
  - **Vaccinations recommandées par le Haut Comité de Santé Publique** :  
Coqueluche – Rougeole – Grippe saisonnière – Rubéole – Varicelle

**Conseil** : N'attendez pas l'admission pour prendre contact avec votre médecin traitant car 6 mois sont à prévoir pour effectuer le protocole complet des vaccinations.

**FICHE D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ADMISSION EN IFAP  
POUR LA RENTREE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2023**

**SITUATION DU CANDIDAT**

**Cocher la case correspondant à votre situation :**

- Candidat.e titulaire des titres ou diplômes suivants : **DEA, DEAS, ARM, DEAES, DEAMP, DEAVS, MCAD, CAFAD, DEAMP, CAFAMP, TPAVF, TPASMS, CAP spécialité Accompagnant éducatif petite enfance** (dispense partielle de formation)
- Titulaire ou** bachelier Baccalauréat Professionnel SAPAT ou ASSP (dispense partielle de formation)
- Autre situation avec ou sans diplôme
- ASHQ** de la fonction publique hospitalière et agents de service

**IDENTITE - COORDONNEES**

**NOM** patronymique (jeune fille) : .....

**NOM D'ÉPOUSE** : .....

**PRÉNOM** : .....

**SEXE** : Féminin  Masculin  **NATIONALITÉ** : .....

**DATE DE NAISSANCE** : ...../...../.....

**LIEU DE NAISSANCE** : .....

**ADRESSE** : .....

**CODE POSTAL** : |\_|\_|\_|\_|\_| **VILLE** : .....

**TEL DOMICILE** : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| **TEL PORTABLE** : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**COURRIEL** : .....@.....



**SECURITE SOCIALE :**

Assuré à votre nom : numéro d'affiliation |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Ayant droit de (Préciser le lien de parenté) : père – mère - conjoint |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

**Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**

Lors de la communication des résultats de la sélection à la formation d'Auxiliaire de Puériculture, autorisez-vous la publication de votre nom sur le site internet de l'institut de formation ?

- OUI  NON

Notre formation est **accessible aux personnes en situation de handicap** nécessitant un aménagement spécifique.

Merci de nous contacter le plus rapidement possible afin d'adapter votre accueil : [rb.ifsi.handicap@ght-gpne.fr](mailto:rb.ifsi.handicap@ght-gpne.fr) ou par téléphone : **01.49.36.71.10** Mme Marie-Noëlle CHERON (poste 5273) ou Mme Léna VOISIN (poste 5596)

- Avez-vous besoin d'un aménagement spécifique ? OUI  NON

**ATTESTATION**

Je soussigné.e atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité des photocopies et documents transmis.

A..... le .....

**Signature**

**Partie réservée à l'administration**

Date de réception du dossier : ..... / ..... / 2023

Dossier contrôlé par : .....

Cachet de la poste : ..... / ..... / 2023